

sécurité, pour notre commerce, pour notre prospérité.

Il faut donc s'aventurer dans le monde pour y promouvoir les valeurs canadiennes et pour y protéger nos intérêts. Il faut aussi prendre nos responsabilités : à l'occasion, la coopération appelle des concessions mutuelles. Un partenariat ne peut fonctionner que si les deux parties veulent réussir et ont le sentiment que les responsabilités sont également partagées. Parfois, il faut faire des choses que l'on pourrait ne pas faire si nous étions seuls au monde. En outre, il faut joindre le geste à la parole, il faut faire pour autrui ce que nous voudrions qu'on fasse pour nous.

Prenons le dossier du commerce. Lors de la négociation de l'Accord de libre-échange, certains de nos concitoyens disaient que nous devrions abandonner cette idée au profit du GATT, la solution rêvée. Il faudrait en renforcer les règles et en élargir les pouvoirs, affirmaient-ils. Il est intéressant de noter que les mêmes personnes qui se disent «internationalistes» tiennent des propos bien différents le moment venu de faire un vrai choix. Au cours des deux dernières années, le GATT a rendu des décisions défavorables au Canada dans le cas du vin et de la bière ainsi que du saumon et du hareng. Ces décisions ont été difficiles à accepter, affectant comme elles l'ont fait nos emplois et nos industries. Le Canada avait alors le choix de reconnaître la primauté du GATT ou de la dénoncer.

Le Nouveau parti démocratique - ce grand défenseur du GATT en théorie - a dit que nous devrions dénoncer ces décisions parce qu'elles étaient dures. C'était là une réaction facile et populaire; c'était aussi la mauvaise réaction.

Les grands pays commerçants comme le Canada ne peuvent pas d'une part réclamer la réglementation du commerce puis, quand les résultats lui sont défavorables, faire comme si les règles n'existaient pas. Nous ne pouvons demander à d'autres d'obéir aux règles que si nous faisons de même. Sinon, certains pays prendraient des mesures de rétorsion et d'autres nous fermeraient carrément leurs marchés.

L'indignation vertueuse n'a rien à voir avec une politique commerciale. De plus, elle ne règle rien. En effet, ce même GATT qui a tranché contre nous dans le cas de la bière et du vin, du saumon et du hareng vient de trancher en notre faveur pour ce qui est des exportations de porc aux États-Unis. Il nous a aussi donné raison dans l'affaire des exportations du blé de qualité, ainsi que lorsque le Canada s'est opposé à la taxe discriminatoire imposée par les Américains sur nos exportations de pétrole. Si nous accueillons les décisions du GATT quand elles nous sont favorables, nous devons aussi les respecter dans le cas contraire.